

Paris le 7 Juillet 1907

①

Sg. Colin N° 12
(2418)

PierrePrins. Administrateur des Colonies HC.

à Monsieur le Président de la Société de Géographie de Paris.

Adresse d'un
projet de
mission au
OUADAI

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous adresser un projet de mission au OUADAI pour l'exécution duquel je sollicite l'appui moral et matériel de la Société de Géographie.

La situation actuelle au Chari, au Kanem et au Borkou m'a incité en effet à penser que grâce à la connaissance que j'ai des régions du Chari, du Sud du Dar For et de l'Est du Rounga, aux relations que j'ai nouées sur place en 1900, au cours de mon voyage à Saïd-Baldas, avec plusieurs indigènes notoires, il me serait peut-être permis plus qu'à tout autre d'effectuer la reconnaissance pacifique et la délimitation des territoires dont l'attribution a été laissée provisoirement indéterminée entre la France et l'Angleterre, par la Convention du 21 Mars 1899.

Convaincu de l'importance géographique et scientifique de cette tâche, j'ai établi un plan d'action qui répond à cette conviction en même temps qu'au sincère espoir d'être l'instrument d'une solution pacifique de la dernière question africaine dont la conclusion soit encore douteuse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de mon dévouement et de mon respect

P. Prins



-:-:-:-:-

Objet de la mission:-

1°.- Délimiter les territoires dont l'attribution a été provisoirement laissée indéterminée entre la France et l'Angleterre par la Convention du 21 Mars 1899.

2°.- Tenter la pénétration pacifique du Ouadaï par le Sud et l'Est au moyen de la création de marchés approvisionnés par le commerce français du Haut-Oubangui, et étudier les routes Abécher-Chari-Oubangui (1500 k. environ) et Ouadaï-Tunisie.

D E L I M I T A T I O N

La délimitation proprement dite comprendra l'étude du rectangle inscrit du onzième parallèle de latitude Nord au quinzième, et du 18°40' au 20°40' de longitude Est.

Les coordonnées géographiques seront établies par déterminations astronomiques et géodésiques, et par des levés de détail au 20.000° reportés sur une carte générale au 200.000°.

La ligne frontière sera fixée par abornage.

Si les circonstances le permettent, la délimitation se poursuivra vers le Nord comme il est dit au paragraphe 3 de la Convention du 21 Mars 1899, c'est à dire jusqu'au point de rencontre du Tropique du Cancer avec le 13°40' de longitude Est.

La reconnaissance et la fixation de la ligne de partage des eaux entre les bassins du Nil et du M'Bomou, des sources de ce dernier à la rencontre avec le onzième parallèle, fera l'objet d'un travail spécial si son utilité immédiate est démontrée.

A l'établissement des coordonnées géographiques seront liées étroitement les études suivantes:



ALTIMÉTRIE. - Relèvement des cotes d'altitude à l'aide du point d'ébullition, des comparaisons barométriques et de la photogrammétrie.

OROGRAPHIE. - Le massif important de CHAALA aperçu par POTAGOS en 1876 et par PRINS en 1900 mais inconnu, sera relevé et fera l'objet d'un examen approfondi tant au point de vue géologique que morphologique et minéralogique. Il en sera de même des monts du Dar KARA, du SULLA, du TERGA au pays des Massalits et des premiers contreforts du Tibesti qui sont tous soit inconnus soit seulement signalés par les différents voyageurs qui ont traversé ou côtoyé le Ouadaï (M. el Tounsi, Barth, Nachtigal Potagos).

HYDROLOGIE. - La détermination des sources des cours d'eau qui arrosent les deux versants de la ligne de faite des bassins du Nil et du M'Bomou et de celles des principales rivières du Ouadaï, leur degré de pérennité, leur régime et en général toutes les constatations propres à leur qualification et à leur reconnaissance (débit, vitesse, nature géologique des rives et du fond, navigabilité, température, potabilité, hygiène) seront effectuées avec le soin qu'un pareil travail comporte. La commission française s'efforcera d'obtenir le 20°40' de longitude Est comme frontière, en justifiant cette revendication par la situation probable de la ligne de partage des eaux entre le Dar For et le Ouadaï.

MÉTÉOROLOGIE. - Le régime des vents et celui des pluies retiendront particulièrement l'attention de la mission, comme en général tous les phénomènes atmosphériques susceptibles d'avoir un intérêt économique et scientifique.



MINERALOGIE.-Partout où des gisements exploités par les indigènes seront signalés, il sera procédé à l'étude des procédés d'extraction et d'exploitation locaux, ainsi que des perfectionnements qui pourraient y être apportés; des échantillons seront prélevés et repérés.

P E N E T R A T I O N P A C I F I Q U E

Cette tentative comportera tout d'abord l'étude des routes commerciales indigènes et des centres du trafic local, des aliments de ce trafic et parmi ceux-ci de ce qu'il convient d'en écarter (esclaves, armes à tir rapide) et les moyens d'y atteindre sans conflit.

La conséquence de cette étude sera la création de marchés alimentés par nos commerçants du Haut-Oubangui et préalablement amorcés par les objets d'échange dont la mission sera dans l'obligation de se munir pour son ravitaillement personnel. Dans la réalité chaque étape de la mission verra la création d'un marché, à chacune en effet les transactions de ravitaillement prendront toujours la tournure d'opérations commerciales selon la coutume indigène, c'est à dire qu'elles n'auront rien d'individuel, mais que le chef de la mission se donnera pour un commerçant en déplacement dont la caravane stationne et trafique partout où il y a matière à le faire, que ce soit pour du grain, des plumes d'autruche ou des bestiaux. Les produits ainsi récoltés seront acheminés sur les postes du Bas-Chari, ou seront rétrocédés aux agents des sociétés commerciales (Sultanats du Haut-Oubangui, la Kotto) dès leur jonction avec la mission et jusqu'au moment où ils seront en situation d'opérer pour leur compte. Le chef de la mission entend pourtant conserver la responsabilité de l'opportunité



des transactions de ces agents et qu'ils suivent ses indications quant aux lieux propices.

La mission de délimitation devant opérer dans un rectangle qui embrasse environ deux degrés en longitude et quatre en latitude, ses marchés ambulants et ceux des agents commerciaux pourront se rapprocher insensiblement de la capitale du Ouadaï, avec l'espoir de recueillir le bénéfice de leur marche circonspecte où la prudence se sera alliée étroitement à la probité la plus scrupuleuse et au besoin à la "rondeur en affaires" la plus politique.

Il va de soi qu'une pareille tactique implique une attitude pacifique et, je dirai même plus: bonne enfant. Les moindres occasions de suspicion doivent être soigneusement écartées, il importe au premier chef de paraître confiants pour inspirer la confiance. Il faut qu'en toutes circonstances la mission soit bien considérée comme une simple caravane commerciale et non comme la couverture d'opérations d'envahissement, de spoliation ou de lutte religieuse. Les Ouadaïens ne nous connaissent encore que sous des aspects guerriers dont on ne peut, en bonne justice, ne pas comprendre qu'ils leur soient suspects, et tout en leur laissant l'appréhension salutaire d'une utilisation des forces militaires du Chari, du Kanem et éventuellement de celles du Borkou, le chef de la mission s'emploiera à les convaincre de l'inanité de leurs craintes s'ils consentent à faire la contre partie dans la conversation pacifique et commerciale que nous voulons engager avec eux.

Dans ce but, l'escorte obligatoire de la mission, escorte qui ne comprendra qu'une cinquantaine de Sénégalais éprouvés, devra être constituée en majorité d'anciens Dioulas soudanais fort capables le cas échéant de se conduire bravement mais ayant conservé de leur métier de prédilection une souplesse, une habileté, et des dehors pacifiques que l'absence d'uniforme spécial accentuera encore. Ils n'en seront pas



moins armés, à l'exemple des Djellabis qui ne circulent jamais du Nil au Chari et à l'Oubangui sans fusil et sans cartouchière et prêts à parer à toute éventualité.

Dès l'arrivée de la mission à la hauteur du Dar Rounga elle se mettra immédiatement en communication avec les postes du Kouti qui devront assurer son ravitaillement et ses courriers.

Le contact sera assuré par un poste provisoire créé par la mission et qui constituera le premier échelon de la pénétration.

Ce poste et ceux qui seront nécessaires à la marche de la mission (trois au plus) seront successivement occupés par des détachements du Chari sur la demande du chef de la mission seul responsable de l'opportunité de cette occupation. Ils pourront également être évacués suivant les nécessités du moment, soit d'une manière définitive, soit pour un simple déplacement d'assiette, le chef de la mission disposant de leur personnel et de leurs effectifs pour le plus grand bien de l'objectif qu'il aura momentanément choisi.

Autant que faire se pourra, il sera bon qu'à chaque déplacement desdits postes corresponde un déplacement parallèle des postes les plus rapprochés du Chari, afin d'obtenir l'isolement progressif du Ouadaï et de le couper de toutes communications avec les pays de razzias du Sud et du Sud-Est.

Cette action devra coïncider ou correspondre avec celle des postes du Borkou, dont les détachements montés couperont les routes vers le Tibesti et arrêteront aussi totalement que possible le trafic des armes et des esclaves.

La mission de Délimitation proprement dite, poursuivant sa marche entre le Dar For et le Ouadaï, opérera sa jonction avec les postes du Borkou fermant par l'Est le cercle d'investissement du Ouadaï.

A cette heure l'action commerciale de la mission qui



s'efforcera d'amener les Ouadaïens à une juste compréhension de leurs intérêts et de conclure avec eux sur le terrain économique une paix durable, bénéficiera de cet isolement, et il est permis de croire que placés dans l'alternative d'échapper à l'arrêt de leur vie économique par une lutte désespérée dont il sera facile de leur faire toucher du doigt l'inutilité et le prix, ou par un accord qui leur garantira l'intégrité de leur pays et de leur foi, tout en aidant au développement pacifique de ses facultés commerciales et productives, ils choisiront ce dernier parti et ils accueilleront nos propositions dictées par le bon sens et la sagesse.

Si cette heureuse solution de la question du Ouadaï intervient comme nous l'espérons, sa sanction devra être l'acheminement immédiat vers le Chari et l'Oubangui des maîndres caravanes qui pourront être réunies au Ouadaï à l'effet d'ouvrir le trafic sans aucun retard dans les deux sens.

Concurremment avec l'étude et l'adaptation de la route commerciale ainsi créée, vers le Sud-Ouest, la canalisation vers la Tunisie des caravanes se dirigeant vers la Méditerranée pourra être tentée, s'il est démontré que l'importation de nos marchandises par l'Oubangui ne suffit pas à la demande ou ne répond qu'en partie aux goûts du Ouadaï.

Si comme tout le fait espérer, la voie ferrée qui doit relier le Chari à l'Oubangui est en voie d'achèvement à cette époque, il n'est pas douteux qu'elle devienne le débouché naturel du Ouadaï. Aboutissant à un fleuve sur lequel naviguent à l'heure actuelle plus de quarante vapeurs battant pavillon français, cette route primera celle de l'Egypte, quoique plus longue que cette dernière, parce que nos relations avec le centre producteur du Ouadaï seront étroites et constantes, qu'il n'appartiendra qu'à nous qu'elles soient telles, et que le Ouadaï étant totalement englobé dans notre sphère d'action il sera de notre devoir de tirer le meilleur de cette situation, et nous serons dans notre droit strict en cherchant le remède



aux tentatives étrangères de pénétration et de main-mise économiques qui se dessinent déjà.

A la pénétration pacifique qui vient d'être évoquée dans ses grandes lignes touchent de près les études suivantes:

PRODUCTIONS.- Gommés, résines, latex, karité, caoutchouc, plumes, ivoire, grains, et particulièrement le COTON et les textiles. Flore médicinale.

PRODUITS à importer.- Cotonnades, verrerie, articles de Paris, bijouterie, vêtements confectionnés, sucre, parfumerie, etc..etc...



JUSTIFICATION DE LA MISSION DU OUADAÏ

L'opportunité de cette mission est basée sur les considérations suivantes:

1°.- Instaurer une ère de calme et de labour dans les régions troublées au Nord du Kouti par les razzias du Ouadaï et dans ce pays lui-même, avant que le dépeuplement et la ruine rendent inutiles les sacrifices déjà considérables de la France, dans cette partie de nos possessions africaines.

2°.- Nécessité de couper court au perfectionnement et à l'augmentation de l'armement du Ouadaï et des Snoussiyas qui rendent chaque jour plus dangereux ce centre de fanatisme et de Xénophobie imprenable bientôt sans une campagne de guerre pleine d'écueils, coûteuse et interminable.

3°.- Atteindre ces résultats avec le minimum de risques et le maximum de garanties avant que la situation politique actuelle déjà grave ne nous ait obligés à des sacrifices d'hommes et d'argent hors de proportion avec leur bénéfice.

En effet, les rapports des officiers de la mission du Chari qui se sont succédés au Kanem et de ceux qui comme M. le Capitaine Mangin ont rayonné jusqu'au Borkou, sont unanimes à signaler l'activité de la contrebande d'armes entre la côte de Cyrénaïque et le Ouadaï, et le nombre des saoufas solidement armées que les Snoussiyas entretiennent du Tibesti au Ouadaï excitant contre notre influence les populations qui les environnent.

Dès l'année 1900, l'auteur de ce projet rendait compte qu'il avait assisté, en pays Kreich, à la vente par le représentant officiel du Ouadaï auprès du Sultan Saïd-Baldas de vingt mille cartouches de remington de fabrication européenne au millésime de 1899. Il en concluait que semblable trafic ne pouvant s'effectuer sans l'autorisation du sultan du Ouadaï, il devait exister en ce pays un stock considérable de munitions



puisque la vente s'en pratiquait sur une pareille échelle. Ces cartouches étaient en très bon état, elles furent payées par Saïd-Baldas vingt pointes d'ivoires de quinze kilos en moyenne, environ deux tonnes de sorgho, et dix thalers Marie-Thérèse.

Tout prouve que cette situation déjà grave s'est encore accentuée depuis cette époque, et les nombreuses attaques dont certains de nos protégés du Chari ont été l'objet depuis six ans de la part de ressorts ouadaïens indiquent une audace qu'explique seul un armement perfectionné et bien en mains.

D'autre part les routes de la contre-bande d'armes sont également les dernières que suive la traite des esclaves; de même que le Ouadaï est le dernier marché important de chair humaine de l'Afrique entière. Ces esclaves proviennent en majorité des territoires du Sud, Rounga, Kouti, Goulla, Banda, Widri, N'Zakkara, etc..etc..

La tactique d'isolement préconisée imposera donc une barrière infranchissable aux aventuriers ouadaïens, et ce sera l'œuvre de la mission pacifique d'avoir créé à l'abri de ses postes une zone de "tout repos" aux chefferies isolées qui supportent encore les inconvénients de notre voisinage, sans en retirer le moindre avantage. C'est ainsi que le Rounga et le Sulla, pour ne parler que des plus importantes se libéreront de la lourde tutelle du Ouadaï dès qu'elles auront l'assurance d'une autonomie et d'une indépendance pour lesquelles elles ont déjà lutté à maintes reprises inutilement. L'exemple du bénéfice que tire Snoussi du Kouti, de ses relations avec nous, est bien fait pour nous attirer la bonne volonté et même la sympathie de ses chefferies toujours sous le coup d'un envahissement et d'une destruction complets.

Ainsi donc coopéreront pacifiquement, séparés par toute la hauteur du Ouadaï, les efforts des postes du Borkou, et du Rounga et de la mission de délimitation proprement dite,



vers la meilleure solution de la question du Ouadaï, avec le minimum de risques et le maximum de garanties. D'une part plus de razzias d'esclaves possibles, partant plus de transactions d'armes les vendeurs ne les cédant en général que contre des esclaves; de l'autre fermeture des routes d'arrivée de la contrebande et de sortie de la traite; l'Est gardé par les troupes du Chari; l'Ouest fermé par l'Angleterre et l'Egypte associées dans la répression de l'esclavagisme et de la contrebande d'armes, et aidant puissamment ainsi à l'action politique de la mission de délimitation.

—:—:—:—:—:—:—:—:—:—



COMPOSITION DE LA MISSION

Administrateur PRINS, chef de mission.

I Administrateur-adjoint.

2 Adjointes des Affaires Indigènes.

2 Commis des Affaires Indigènes.

I Astronome.

I Géodèse ou astronome adjoint.

I Géologue.

I Médecin.

I Interprète français-arabe.

I Interprète arabe-français.

50 Sénégalais et leurs cadres

+++++

DURÉE

Deux années environ.

ÉPOQUE DU DÉPART ET ROUTES A SUIVRE

La rapidité de son exécution étant l'une des conditions de succès de ce projet, il sera utile que la mission emprunte la voie du NIGER ~~et de la BÉNUE~~ pour atteindre au plus tôt le CHARI par le TOUBOURI, et gagner ensuite KATUAKA (base des opérations) par N'DÉLÉ, l'ancien SAÏD-BALDAS et le Djebel MELLA.

La voie NIGER-TOUBOURI-LOGONE n'étant navigable que de Juillet à Octobre, il importera que le départ de la mission de France s'effectue au plus tard en Juin.

Sauf événements imprévus les étapes se répartiront ainsi:

(pour atteindre Fort-Archambault (CHARI) de
Juillet à Octobre: la mission évitera la traversée
du territoire allemand en remontant le Logone soit jusqu'à LAÏ,
de Fort-Archambault à N'DÉLÉ (SAÏD-BALDAS) d'Octobre à Novembre:
pour gagner ensuite par terre le Chari à la hauteur de Fort-
Archambault, soit jusqu'à DOBA pour reconnaître et utiliser la
communication SOM entre le Logone et le BA-ILLI.)
g'est à dire à l'époque la plus favorable pour les opérations
astronomiques, géodésiques et autres.



Le retour s'effectuera en suivant, d'aussi près que la nature du sol et les conditions climatiques le permettront, la diagonale tracée du point de rencontre du Tropique du Cancer avec le 13°40 Est de Paris au 21°40. Du Sud de la Tripolitaine la route de retour passera par RHÂT, GHADAMÈS pour atteindre la Tunisie.

$$\frac{22}{-} : \frac{22}{-} : \frac{22}{-} : \frac{22}{-} : \frac{22}{-} : \frac{22}{-} : \frac{22}{-} : -$$

Paris le 20 octobre 1902.

Diane Davis



MISSION DU OUADAI
-:-:-:-:-

Sg. Colis N°12
(2418)

*à M. le Ministre de l'Intérieur
pour le service de l'Industrie
et d'Affaires
S. D. R.*

Objet de la Mission:

1°-Délimiter les territoires dont l'attribution a été laissée provisoirement indéterminée entre la France et l'Angleterre par la Convention du 21 Mars 1899.

2°-Tenter la pénétration pacifique du Ouadaï par le Sud et l'Est, au moyen de la création de marchés approvisionnés par le commerce français du Haut-Oubangui, et étudier les routes Abécher-Chari-Oubangui, et Ouadaï-Tunisie.

-:-:-:-:-

DELIMITATION

La délimitation proprement dite comprendra l'étude du rectangle inscrit du onzième parallèle de latitude Nord au quinzième et du 13°40' au 20°40' de longitude Est.

Les coordonnées géographiques seront établies par déterminations astronomiques et géodésiques, et par des levés de détail au 20.000° reportés sur une carte générale au 200.000°.

La ligne frontière sera fixée par abornage.

Si les circonstances le permettent, la délimitation se poursuivra vers le Nord comme il est dit au paragraphe 3 de la Convention du 21 Mars 1899, c'est à dire jusqu'au point de rencontre du Tropique du Cancer avec le 13°40' de longitude Est.

La reconnaissance et la fixation de la ligne de partage des eaux entre les bassins du Nil et du M'Bomou, des sources de ce dernier à la rencontre avec le onzième parallèle, fera l'objet d'un travail spécial si son utilité immédiate est démontrée.

A l'établissement des coordonnées géographiques seront étroitement liées les études suivantes:

Altimétrie.- Relèvement des cotes d'altitude à l'aide du point d'ébullition, des comparaisons barométriques et de la photogrammétrie.

Orographie.- Le massif important du CHAALA aperçu par Potagos en 1876 et par Prins en 1900 mais inconnu, sera relevé et fera l'objet d'un examen approfondi tant au point de vue géologique que morpholo-



gique et minéralogique.

Il en sera de même des monts du Dar KARA, du SULLA, du TERGA au pays des Massalits, des montagnes de l'ENNEDI et des contreforts Est du TIBESTI, qui tous sont soit inconnus, soit seulement signalés par les différents voyageurs qui ont traversé ou cotoyé le Ouadaï (Mohamed el Tounsi, Barth, Nachtigal, Potagos).

Hydrologie-La détermination des sources des cours d'eau qui arrosent les deux versants de la ligne de faite des bassins du Nil et du M'Bo-mou et de celles des principales rivières du Ouadaï, leur degré de pérennité, leur régime, et en général toutes les constatations propres à leur qualification et à leur reconnaissance (débit, vitesse, nature géologiques des rives et du fond, navigabilité, température, potabilité, hygiène) seront effectuées avec le soin qu'un pareil travail comporte.

La commission française s'efforcera d'obtenir le 20°40' de longitude Est comme frontière, en justifiant cette revendication par la situation probable de la ligne de partage des eaux entre le Dar For et le Ouadaï.

Météorologie-Le régime des vents et celui des pluies retiendront particulièrement l'attention de la mission, comme en général tous les phénomènes atmosphériques susceptibles d'avoir un intérêt économique et scientifique.

Minéralogie-Partout où des gisements exploités par les indigènes seront signalés, il sera procédé à l'étude des méthodes d'exploitation et d'extraction locales, ainsi que des perfectionnements qui pourraient y être apportés, des échantillons seront prélevés et repérés.

---:---:---:---:---:---:---:---



Cette tentative comportera tout d'abord l'étude des routes commerciales indigènes et des centres du trafic local, des alim-
ments de ce trafic et parmi ceux-ci de ce qu'il convient d'en
écarter (esclaves, armes à tir rapide) et les moyens d'y atteindre
sans conflit.

Le corollaire de cette étude sera la création de marchés
alimentés par nos commerçants du Haut-Oubangui et préalablement
amorçés par les objets d'échange dont la mission sera dans l'obli-
gation de se munir pour son ravitaillement propre.

Dans la réalité chaque étape de la mission verra la créa-
tion d'un marché; à chacune en effet les transactions de ravitail-
lement prendront toujours la tournure d'opérations commerciales
selon la coutume indigène, c'est à dire qu'elles n'auront rien
d'individuel, mais que le chef de la mission se donnera pour un
commerçant en déplacement dont la caravane stationne et trafique
partout où il y a matière à le faire, que ce soit pour du grain,
des plumes d'autruche ou des bestiaux. Les produits ainsi récol-
tés seront acheminés sur les postes du Bas-Chari, ou seront rétro-
cédés aux agents des sociétés commerciales dès leur jonction
avec la mission et jusqu'au moment où ils seront en situation
d'opérer pour leur compte. Le chef de la mission entend pourtant
conserver la responsabilité de l'opportunité des transactions de
ces agents et qu'ils suivent ses indications quant aux lieux
propices.

La mission de délimitation devant opérer dans un rectangle
qui embrasse environ deux degrés en longitude et quatre en lati-
tude, ses marchés ambulants et ceux des agents commerciaux pour-
ront se rapprocher insensiblement de la capitale du Ouadaï, avec
l'espoir de recueillir le bénéfice de leur marche circonspecte
où la prudence se sera alliée étroitement à la probité la plus
scrupuleuse et au besoin à la "rondeur en affaires" la plus poli-
tique.

Il va de soi qu'une pareille tactique implique une attitude
pacifique et, je dirai même plus bonne enfant. Les moindres occa-



sions de suspicion devront être soigneusement écartées, il importe au premier chef de paraître confiante pour inspirer la confiance. Il faut qu'en toutes circonstances la mission soit bien considérée comme une simple caravane commerciale et non comme la couverture d'opérations d'envahissement, de spoliation ou de lutte religieuse. Les Ouadaïens ne nous connaissent encore que sous des aspects guerriers dont on ne peut, en bonne justice, ne pas comprendre qu'ils leurs soient suspects, et tout en leur laissant l'appréhension salutaire d'une utilisation des forces militaires du Chari, du Kanem et éventuellement du Borkou, le chef de la mission s'emploiera à les convaincre de l'inanité de leurs craintes s'ils consentent à faire la contre-partie dans la conversation pacifique et commerciale que nous voulons engager avec eux.

Dans ce but, l'escorte obligatoire de la mission qui ne comprendra qu'une cinquantaine de Sénégalais éprouvés, devra être constituée en majorité d'anciens Dioulas soudanais fort capables le cas échéant de se conduire bravement, mais ayant conservé de leur métier de prédilection une souplesse, une habileté, et des dehors pacifiques que l'absence d'uniforme spécial accentuera encore. Ils n'en seront pas moins armés, à l'exemple des Djellabi qui ne circulent jamais du Nil au Chari et à l'Oubangui sans fusil et sans cartouchière, et prêts à parer à toute éventualité.

Dès l'arrivée de la mission à la hauteur du Dar Rounga, elle se tiendra en communication avec les postes du Chari et du Kouki qui devront assurer son ravitaillement et ses courriers.

Le contact sera maintenu par un poste provisoire créé par la mission et qui constituera le premier échelon de la pénétration.

Ce poste et ceux qui seront nécessaires à la marche de la mission (trois au plus) seront successivement occupés par des détachements du Chari sur la demande du chef de la mission, seul responsable de l'opportunité de cette occupation. Ils pourront être également évacués suivant les nécessités du moment, soit d'une manière définitive, soit pour un simple déplacement d'assistance, le chef de la mission disposant de leur personnel et de leurs effectifs pour le plus grand bien de l'objectif qu'il aura momen-



tanément choisi.

Autant que faire se pourra, il sera bon qu'à chaque déplacement ~~déplacements~~ dits postes corresponde un déplacement parallèle des postes les plus rapprochés du Chari, afin d'obtenir l'isolement progressif du Ouadaï et de le couper de toutes communications avec les pays de razzias du Sud et du Sud-Est.

Cette action devra coïncider ou correspondre avec celle des postes du Borkou, dont les détachements montés couperont les routes vers le Tibesti et arrêteront aussi complètement que possible le trafic des armes et des esclaves.

La mission de délimitation proprement dite, poursuivant sa marche entre le Dar For et le Ouadaï, opérera sa jonction avec les postes du Borkou, fermant par l'Est le cercle d'investissement du Ouadaï.

A cette heure l'action commerciale de la mission qui s'efforcera d'amener les Ouadaïens à une juste compréhension de leurs intérêts et de conclure avec eux sur le terrain économique une paix durable, bénéficiera de cet isolement, et il est permis de croire que placés dans l'alternative d'échapper à l'arrêt de leur vie économique par une lutte désespérée dont il sera facile de leur faire toucher du doigt l'inutilité et le prix, ou par un accord qui leur garantira l'intégrité de leur pays et de leur foi, tout en aidant au développement pacifique de ses facultés productives et commerciales, ils choisiront ce dernier parti et qu'ils accueilleront nos propositions dictées par le bon sens et la sagesse.

Si cette heureuse solution de la question du Ouadaï intervient comme nous l'espérons, sa sanction devra être l'acheminement immédiat vers le Chari et l'Oubangui des moindres caravanes qui pourront être réunies au Ouadaï à l'effet d'ouvrir le trafic sans aucun retard dans les deux sens.

Concurremment avec l'étude et l'adaptation de la route commerciale ainsi créée, vers le Sud-Ouest, la canalisation vers la Tunisie des caravanes se dirigeant vers la Méditerranée pourra être tentée s'il est démontré que l'importation de nos marchan-



JUSTIFICATION DE LA MISSION DU OUADAÏ

L'opportunité de cette mission est basée sur les considérations suivantes:

1°.—Instaurer une ère de calme et de labour dans les régions troublées au Nord du Kouti par les razzias du Ouadaï et dans ce pays lui-même, avant que le dépeuplement et la ruine rendent inutiles les sacrifices déjà considérables de la France dans cette partie de nos possessions africaines.

2°.—Nécessité de couper court au perfectionnement et à l'augmentation de l'armement du Ouadaï et des Snoussiya qui rendent chaque jour plus dangereux ce centre de fanatisme et de xénophobie, imparable bientôt sans une campagne de guerre pleine d'écueils, coûteuse et interminable.

3°.—Atteindre ces résultats avec le minimum de risques et le maximum de garanties avant que la situation politique actuelle déjà grave ne nous ait obligés à des sacrifices d'hommes et d'argent hors de proportion avec leurs bénéfices.

En effet, les rapports des officiers de la mission du Chari qui se sont succédés au Kanem et de ceux qui comme M. le capitaine Mangin ont rayonné jusqu'au Borkou, sont unanimes à signaler l'activité de la contrebande d'armes entre la côte de Cyrénaïque et le Ouadaï, et le nombre des zaouïas solidement armées que les Snoussiya entretiennent du Tibesti au Ouadaï excitant contre notre influence les populations qui les environnent.

Dès l'année 1900, l'auteur de ce projet rendait compte qu'il avait assisté en pays Kreich à la vente par le représentant officiel du Ouadaï auprès du sultan Saïd-Baldas de vingt mille cartouches de remington au millésime de 1889. Il en concluait que semblable trafic ne pouvant s'effectuer sans l'autorisation du sultan du Ouadaï, il devait exister en ce pays un stock considérable de munitions puisque la vente s'en pratiquait sur une pareille échelle. Ces cartouches étaient en très bon état, elles furent payées par Saïd-Baldas vingt pointes d'ivoire de quinze kilos en moyenne, environ deux tonnes de sorgho et dix thalers Marie-Thérèse.



Tout prouve que cette situation s'est encore accentuée depuis cette époque, et les nombreuses attaques dont certains de nos protégés du Chari ont été l'objet depuis six ans de la part de rezzous ouadaïens indiquent une audace qu'explique seul un armement perfectionné et bien en mains.

D'autre part les routes de la contrebande d'armes sont également les dernières que suive la traite des esclaves, de même que le Ouadaï est le dernier marché important de chair humaine de l'Afrique entière. Ces esclaves proviennent en majorité des territoires du Sud: Rounga, Kouti, Goulla, Banda, Widri, N'Zakara, etc.

La tactique d'isolement préconisée imposera donc une barrière infranchissable aux aventuriers ouadaïens, et ce sera l'œuvre de la mission pacifique d'avoir créé à l'abri de ses postes une zone de "tout repos" aux chefferies isolées qui supportent encore les inconvénients de notre voisinage sans en retirer le moindre avantage. C'est ainsi que le Rounga et le Sulla, pour ne parler que des plus importantes, se libéreront de la lourde tutelle du Ouadaï dès qu'elles auront l'assurance d'une autonomie et d'une indépendance pour lesquelles elles ont déjà lutté à maintes reprises inutilement. L'exemple du bénéfice que tire Snoussi du Kouti de ses relations avec nous, est bien fait pour nous attirer la bonne volonté et même la sympathie de ces chefferies toujours sous le coup d'un envahissement et d'une destruction complets.

Ainsi donc coopéreront pacifiquement, séparés par toute la hauteur du Ouadaï, les ~~passés~~ efforts des postes du Borkou, du Rounga et de la mission de délimitation proprement dite, vers la meilleure solution de la question du Ouadaï, avec le minimum de risques et le maximum de garanties. D'une part plus de razzias d'esclaves possibles, partant plus de transactions d'armes, les vendeurs ne les cédant en général que contre des esclaves; de l'autre fermeture des routes d'arrivées de la contrebande et de sortie de la traite; l'Ouest gardé par les troupes du Chari; l'Est fermé par l'Angleterre et l'Egypte associées dans la répression de l'esclavagisme et de la contrebande d'armes, et aidant puissamment ainsi à l'action politique de la mission de délimitation.



COMPOSITION DE LA MISSION

Administrateur Prins, chef de mission.

I Administrateur-adjoint.

2 Adjointe des affaires indigènes.

4 Commis des Affaires indigènes.

I Astronome.

I Géodèse ou astronome adjoint.

I Géologue.

I Médecin.

I Interprète français-arabe.

I Interprète arabe-français.

50 Sénégalais et leurs cadres.

-:-:-:-

DURÉE

Deux années environ.

-:-:-:-

ÉPOQUE DU DÉPART ET ROUTES A SUIVRE

La rapidité de son exécution étant l'une des conditions de succès de ce projet, il sera utile que la mission emprunte la voie du NIGER et de la BÉNOUÉ pour atteindre KATUAKA (base des opérations) par N'DÉLÉ, l'ancien SAÏD-BALDAS et le Djebel MELLA.

La voie NIGER-TOUBOURI-LOGONE n'étant navigable que de Juillet à Octobre, il importera que le départ de la mission de France s'effectue au plus tard en Juin.

Sauf événements imprévus, les étapes se répartiront ainsi:
-de Forcados (embouchure du Niger) à Fort-Archambault (Chari), de Juillet à Octobre;

(pour atteindre Fort-Archambault la mission évitera la traversée du territoire allemand en remontant le Logone jusqu'à LAÏ, pour gagner ensuite par terre le Chari à la hauteur de Fort-Archambault, ou jusqu'à DOBA pour reconnaître et utiliser la communication SOM entre le Logone et le BA-ILLI.)

-de Fort-Archambault à N'Délé (Kouti), d'Octobre à Novembre;

-de N'Délé à Saïd-Baldas (Kreich), de Novembre à Décembre;



-arrivée sur la frontière à la hauteur de Katuaka en Janvier, c'est à dire à l'époque la plus favorable pour les opérations astronomiques, géodésiques et autres.

Le retour s'effectuera en suivant, d'aussi près que la nature du sol et les conditions climatiques le permettront, la diagonale tracée du point de rencontre du Tropique du Cancer avec le 13°40' Est de Paris, au 21°40'.

Du Sud de la Tripolitaine la route de retour passera par RHÂT et GHADAMES pour atteindre la Tunisie.

---:---:---:---:---:---:---:---

Paris le 20 Octobre 1912

Donatien

